
AO-XXX RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT (1171)

LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. L'annexe « A.1 » du *Règlement relatif à la circulation et au stationnement* (1171) intitulée Signaux d'arrêt sur les chemins publics et aux intersections de chemins publics est modifiée par l'ajout de l'intersection :

« Avenue Elmwood »

Et par le retrait de l'intersection :

« Place Elmwood »

2. Le présent règlement modifie le *Règlement relatif à la circulation et au stationnement* (1171) pour en faire partie intégrante;
3. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ PAR LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT LORS DE SA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE XX SEPTEMBRE 2021.

Philippe TOMLINSON
Maire de l'arrondissement

Me Julie DESJARDINS
Secrétaire d'arrondissement

GDD : 1215069019